



Agriculture et accompagnement des filières agricoles :

Accompagner des filières bas niveau d'impact
de l'amont à l'aval



OBJECTIFS

Les initiatives soutenues par l'Agence visent à accompagner les filières agricoles à **Bas Niveau d'Impact (BNI)**, dont l'agriculture biologique, résilientes et compatibles avec la préservation de l'eau et des milieux dans un contexte de changement climatique, en garantissant le maintien voire l'augmentation des performances et de la valeur ajoutée des productions agricoles.

Les filières à bas niveau d'impacts sont des filières favorables pour l'eau et les milieux par :

- ▶ la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse et la fertilisation minérale et organique
- ▶ la limitation de l'érosion
- ▶ l'amélioration de la structure et du fonctionnement des sols
- ▶ l'augmentation de la longueur de rotations de culture
- ▶ le développement des économies d'eau et la rationalisation des usages
- ▶ la préservation des infrastructures **agroécologiques**.

Ces filières mobilisent les leviers de l'agroécologie.

Quelques objectifs à l'échelle du bassin Adour-Garonne :

- ▶ le développement de **150 projets de filières agroécologiques / bas niveau d'impacts**,
- ▶ l'accompagnement de **70 000 ha de conversion en agriculture biologique**.

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1 Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2 Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4 Protéger la qualité de l'eau

AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Accompagner les filières agricoles dans une transition agroécologique, c'est renforcer leur résilience face au changement climatique, et promouvoir une agriculture durable, respectueuse des ressources en eau et des écosystèmes. Ces actions contribuent également à préserver la biodiversité et à sécuriser les services écosystémiques essentiels tels que la régulation des eaux, la préservation des sols et le stockage du carbone.

Une part importante de ces initiatives s'appuie sur les **Solutions fondées sur la Nature (SfN)**, reposant sur le bon fonctionnement des écosystèmes naturels ou anthropisés, pour répondre aux défis environnementaux et climatiques. L'ambition d'intensifier le déploiement de ces solutions est inscrite dans le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, afin de maximiser leurs bénéfices sur les territoires tout en valorisant les performances agricoles et leur durabilité.



73%

de ce programme d'intervention
est destiné à des actions contribuant
à l'adaptation au changement climatique.

AU PLUS PRÈS DE NOS TERRITOIRES

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne agit au plus près des territoires en soutenant des filières à bas niveau d'impacts et les acteurs économiques des territoires des maillons amont et aval des filières.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

Accompagner la transition ou la reconception des systèmes agricoles via des filières à bas niveaux d'impacts (BNI) sobres et économes, dont l'agriculture biologique, pour lesquelles la pérennité globale est vérifiée dans un contexte de changement climatique.

Les projets de filières seront appréciés au vu de la surface agricole située ou engagée dans les zones de démarches territoriales de l'agence ou équivalente.

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils pourraient porter par exemple sur :

- ▶ les surfaces agricoles concernées par le projet et situées dans des zones à enjeux eau (aire d'alimentation de captage par exemple)
- ▶ les surfaces converties en bio
- ▶ la réalisation de l'investissement nécessaire au développement d'une filière BNI.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Toute personne publique ou privée disposant des compétences juridiques et techniques pour mettre en œuvre des actions répondant aux objectifs peut bénéficier, directement ou indirectement, des aides de l'Agence.

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Toute action ne répondant pas aux objectifs décrits dans la délibération

- ▶ Dans le cadre de l'accompagnement des projets de filières, le rôle de l'Agence étant d'aider à l'émergence et au lancement, les opérations éligibles seront limitées dans le temps selon le contexte du projet et sa viabilité économique.



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Lutte contre les pressions des activités agricoles (réduction des pollutions et prélèvement, sobriété) et accompagnement des filières** ».



↶ TUTOS

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Projets de filières : ▶ investissements collectifs ou individuels ▶ études préalables à travaux (hors étude de faisabilité)	Investissements (démarches filières)	50%
Opérations visant la structuration d'un projet de filières à Bas Niveau d'Intrants (BNI) (animations, études, etc)	Études et expérimentations Diffusion de connaissance Communication et sensibilisation Conseil	70%

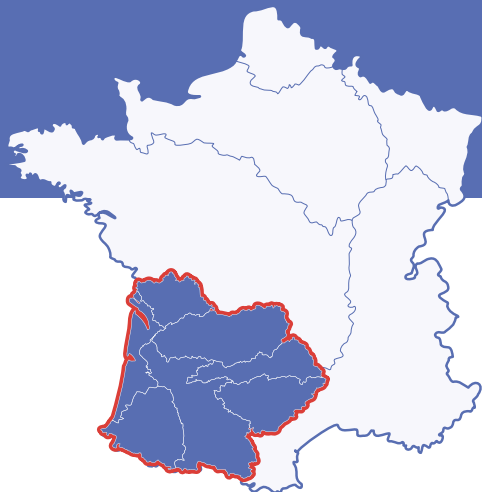


Taux d'aide
de **50** à **70 % max**

VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne
- **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



🚰 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN

